

Contrôles en exploitation agricole

Bilan 2018 et perspectives 2019

Niort le 12 avril 2019



PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres
Direction Départementale Interministérielle

Contrôles en exploitations agricoles

Ordre du jour

- Objectifs de la réunion
- Modalités de coordination des contrôles en 79
- Présentation par corps de contrôle du bilan 2018 et des marges de progrès pour 2019
- Conclusions et enseignements

Objectifs de la réunion

Présenter les bilans des actions de contrôles menés dans le département en 2018

Indiquer les tendances d'anomalies relevées

Identifier les progrès constatés et marges de progrès éventuelles

Faire le point sur les perspectives (nouveautés réglementaires...)

Principes de la coordination

DDT : autorité coordinatrice des contrôles PAC, sous l'autorité du Préfet.

Son rôle :

- limiter la pression de contrôles en assurant une bonne répartition temporelle des contrôles PAC
- centraliser les informations et assurer un lien entre les corps de contrôles (réunions de travail), l'administration centrale (suite à donner éventuelles) et l'organisme payeur (saisie informatique des résultats de contrôle)
- réaliser le bilan des contrôles (quantitatif et type d'anomalies relevées)

Modalités de coordination

<u>Contrôles faisant l'objet d'une coordination</u>	<u>Contrôles hors périmètre de coordination</u>
Conditionnalité des aides PAC	Aides aux filières (FAM)
- <i>Environnement (DDT-DDCSPP)</i>	Police de l'eau et de l'environnement (DDT-ONCFS-AFB-DDCSPP)
- <i>Identification et Paquet Hygiène (DDCSPP)</i>	MSA
- <i>Santé et protection des végétaux (DRAAF)</i>	DIRECCTE
- <i>Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (ASP)</i>	Plaintes (tous services)
- <i>Protection animale (DDCSPP)</i>	Contrôles post-aides à l'investissement (ASP)
Eligibilité des aides PAC (surfaces, ICHN, MAEC, animaux) (ASP)	

DDCSPP - SPA

Conditionnalité : Principales anomalies

Identification (Alertes ASP et DDCSPP) :

- Absence partielle ou totale d'éléments d'identification ou marquage pour les porcs charcutiers
- Défauts d'identification ou identification incohérente / défaut d'inventaire
- **Documents de circulation incomplets ou absents / absence de registre**

Paquet Hygiène :

- **Absence d'enregistrement des traitements médicamenteux et conservation des ordonnances**
- Absence de registre d'élevage,
- **Absence d'un équipement spécifique pour la conservation des médicaments,**
- Absence d'un local spécifique réservé à l'entreposage des aliments,
- Prophylaxie annuelle incomplète

Protection animale :

- Coupes des queues des agneaux non conformes et défaut de soins
- Animaux détenus dans un environnement susceptible de provoquer des blessures
- **Alimentation/abreuvement en qualité, quantité et fréquence insuffisante,**
- hébergement truies gestantes et verrats



En résumé

Identification : problème important de traçabilité (plus manifeste en petits ruminants) voir fraude parfois totalement assumée.

PH/ Pharmacie : très grand manque de formation dans la gestion du médicament (risque santé humaine – résistance aux antibio) et responsabilité partielle des vétérinaires

PA : Constats d'élevages en déshérence

Prophylaxie : absence de contentions adéquates dans les bâtiments ou adaptée à la conduite des troupeaux – courses aux économies de «bouts de chandelles»

Biosécurité (toutes espèces) : Très grandes difficultés, des pratiques non adaptées, des réflexes à acquérir (grand manque de formation), des structures et systèmes mal conçus



DDCSPP-SSA

Exploitations contrôlées :

- producteurs laitiers fermiers, abattoirs de volailles attenants aux élevages, éleveurs faisant transformer une partie de leur production pour remise directe

Fréquence de contrôle variable selon les établissements

Bilan 2018 acceptable, parfois mises en œuvre de mesure de police sans impact sur les aides PAC

En cas de soucis (producteurs lait cru), accompagnement des producteurs fermiers insuffisants

DDCSPP - ICPE

Contrôles ICPE concentrés sur élevages hors sol exportant des effluents

6 à 8 contrôles / an

+ 4-5 plaintes (nuisances olfactives et/ou sonores)

Absence de non conformités majeures constatées

Globalement, respect des règles techniques et administratives

Pas de souci particulier en contrôle

D.D.T.
Service Eau et Environnement
Service Agriculture et Territoires

DDT – SEE – Zones vulnérables nitrates

Nombre moyen de contrôles par an : 612

Taux de conformité moyen 98 %, retour à la conformité 100 %

Anomalies les plus fréquentes :

- taille de la bande enherbée généralement corrigée lors du second passage

- absence de CIPAN ou de couverture

Peu de marges de progrès (vu le taux de conformité)

Perspectives (nouveau règlements réglementaires...) :

Mise en application du nouveau PAR

Fin des contrôles sur les déclarations de flux d'azote

DDT – SEE - Irrigation

Nombre moyen de contrôles par an : 925

Taux de conformité moyen 98 %

Anomalies plus fréquentes : dépassement des volumes attribués

Perspectives (nouveautés réglementaires...) :

Évolution annuelle des arrêtés cadre notamment sur TTA et SNMP

DDT-SEE

thématiques	nombre de contrôles (moyenne annuelle)	taux de conformité moyen	retour à la conformité
retournement de prairies <u>Natura 2000</u>	4	0	15 % retour 85 % compensation
arrachage de haies <u>Natura 2000</u>	6	0	15 % retour 85 % compensation
travaux en cours d'eau	4	0	100,00%
plans d'eau	9	66,00%	non (dans le cadre de ventes, le retour à la conformité incombe à l'acheteur)
drainage de zones humides	3	0	Actuellement 1/3
irrigation	925	98,00 %	pas concerné (sauf contrôle ouvrage)
zones vulnérables nitrates	612	98,00 %	100,00 %

ASP DR Nouvelle-Aquitaine

Deux-Sèvres : ANIMAUX 2018 → 203 exploitations contrôlées

2^e département en Nouvelle-Aquitaine (1^{ère} région de France)

OVINS- CAPRINS	62 aides ovines (dont 1 AO/AC)	Anomalies majeures : - Absence document de pose des repères d'identification - Effectif constaté < effectif engagé
	45 aides caprines	
	65 IPG	- Identification non conforme - document de pose des repères incomplet - absence partielle de document de circulation - absence totale ou partielle de notification de mouvements
BOVINS	88 aides bovins allaitants (dont 9 ABA/ABL)	- absence de notification de mouvements - notifications effectuées hors délais - absence de passeport
	14 aides bovins laitiers	
	9 IPG « purs »	
	1 aide « veaux sous la mère »	

 Perspective : nouvelle application **OCB** « Outil Contrôle Bovins »

ASP DR Nouvelle-Aquitaine

Contrôles SURFACES 2018

5^e département en Nouvelle-Aquitaine (2^e région de France) pour la PIAO

1 ^{er} Pilier	234 PIAO	90 % de conformité
	180 contrôles et visites « Terrain » dont 48 BCAE	BCAE : 86 % de conformité
	9 PCE (Procédures Contradictaires Écrites)	100 % acceptées
2 ^e pilier (MAEC-BIO : oct. 2018/mars 2019)	33 ICHN 2018	64 % de conformité
	114 MAEC	En cours de réalisation
	24 BIO	En cours de réalisation

 Perspective : nouvel outil ISIS Contrôles

ASP DR Nouvelle-Aquitaine

Contrôles HORS-SURFACES 2018

21 contrôles sur place pour le Programme de Développement Rural de Poitou-Charentes 2014-2020, par ex. :

- Mesure 4 « Investissements physiques » : aide aux investissements dans les exploitations agricoles (modernisation des exploitations, cultures spécialisées)
- Mesure 6 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises » : dotation jeunes agriculteurs, investissement en agro-tourisme.

43 % des dossiers conformes ou avec anomalie non financière
57 % des dossiers avec anomalie financière partielle ou totale

Communication à l'Autorité de Gestion, et au Service Instructeur, des résultats de contrôles.

Bilan contrôles 2015-2017

éligibilité et conditionnalité (1/3)

En moyenne :

- 633 exploitations contrôlées par an
- **84,5 % des contrôles conditionnalité sans incidence financière** (aucune anomalie ou uniquement SAP)
- 97 % des déclarations de surfaces contrôlées sans écart ou écart faible < 3 % de la surface déclarée pour activer leurs DPB
- Incidences financières en cas de pénalité :
 - Conditionnalité : la moitié des dossiers pénalisée à 1 % // 30 % dossiers à 3 % // 16 % dossiers à 5 % // 4 % dossiers à 20 %
 - Éligibilité montant moyen perte sur les aides animales : 31€ bovin lait // 282 € bovin allaitant // 236 € caprine // 761 € ovine (montant incluant les femelles non déterminées et la sanction si écart)

Bilan provisoire contrôles 2018 (éligibilité et conditionnalité)

- 586 exploitations contrôlées (+ 25 «visites rapides» prorata prairies)
- **89 % des demandeurs d'aides animales sans anomalie**
- 95 % des déclarations de surfaces contrôlées sans écart ou écart faible < 3 % sur la surface déclarée pour activer les DPB
- Incidences financières en cas de pénalité :
 - Éligibilité aides animales - montant moyen perte :
0 € bovin lait // 162 € bovin allaitant // 382 € caprine // 354 € ovine
 - Éligibilité aides découplées : incidences principalement sur paiement vert
- Sécheresse 2018 : taux SIE <5 %, 12 agriculteurs concernés, montant moyen réduction 4255€.

D.R.A.A.F.
Service Régional de l'Alimentation



Inspections réalisées en 2018 :

	<i>Département 79</i>
Distributeurs	3
Applicateurs	7
Utilisateurs au titre de conditionnalité (priorité 1)	55
autres (surtout PPV) : -hors conditionnalité -paquet Hygiène	4 / 1
Hors PPV donc JEVI : mairies, golfs, collectivités,	3
T :	73

PPV = production primaire végétale // JEVI = jardins, espaces verts et infrastructures

Inspections 2018 (tous types), résultats actualisés au 08/03/2019 :

Position des inspections :		Deux-Sevres		rappel 2017	Nouvelle- Aquitaine
	Non encore statuée	0	0%	0	0%
	<i>"Conforme"</i>	56	77%	45	63%
	<i>"Non-conforme - NC"</i>	0	-	0	0,5%
	<i>"NC majeur"</i>	4	5%	15	19%
	<i>"NC mineur"</i>	13	18%	26	18%
		73	100%	86	100%

Bilan Conditionnalité, sous domaine « Santé – productions végétales » :

Aucune non-conformité relevant de la Conditionnalité n'a été constatée en 2018 en Deux-Sèvres.

Procédures judiciaires engagées en 2018 en Deux-Sèvres, quel que soit le domaine d'inspection du SRAL :

Néant

(En 2017 : 2 PV pour défaut de CT du pulvérisateur et vente de PPP ne disposant pas d'une AMM.)

Perspectives 2019 : l'analyse de risque se déploie au niveau de Nouvelle-Aquitaine mais aucune nouveauté concernant le département des Deux-Sèvres.

« Agence française pour la biodiversité »

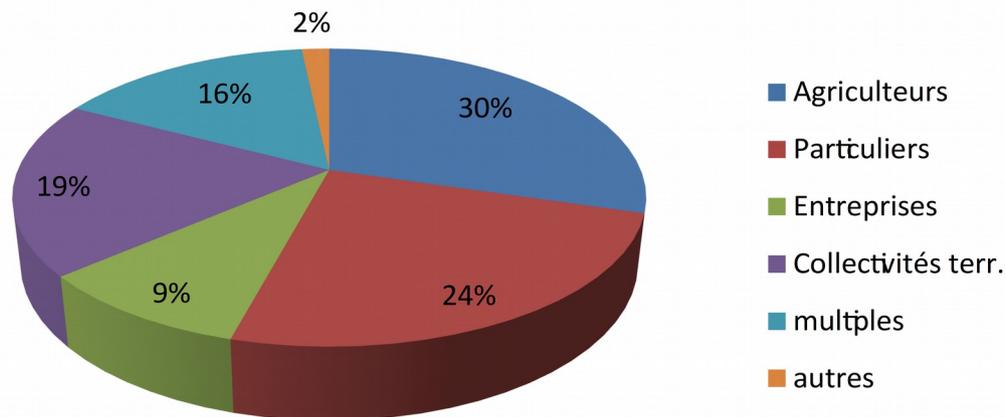
AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Contrôles 2018 :

- 180 fiches contrôles (30 % de non conformité)
- Les agriculteurs représentent 30 % des personnes contrôlées
- Contrôles suivant le plan de contrôle inter-services, sur flagrance, ou signalement
-

Répartition des contrôles 2018 par catégories d'usagers



Objectif : **préservation / restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau** (qualité/quantité/milieux/espèces)

« Agence française pour la biodiversité »

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

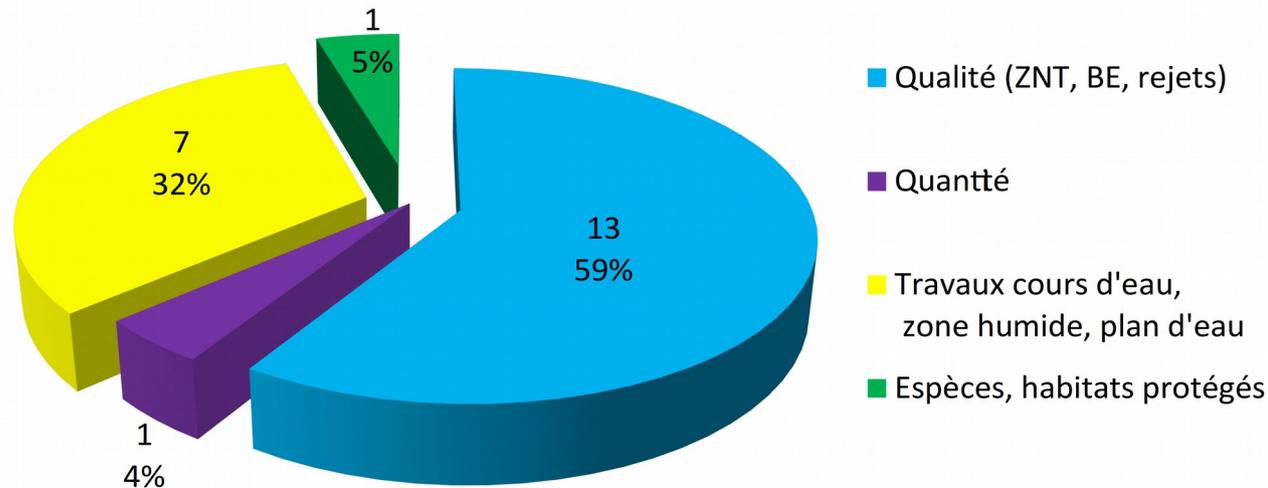
Contrôles 2018 - usagers « agriculteur » :

- 48 exploitations agricoles concernées
- 53 fiches contrôle : 42 % de contrôle non conforme (22)
- Aucun incident constaté lors des contrôles
- Monde agricole / enjeux environnementaux forts

PV	PVA	Suite adm.	Acte autre service
6	7	6	3

Contrôles non conformes 2018 par thématique

- usager : agriculteurs



La Police de l'Environnement par le Service Départemental - ONCFS

261
infractions
relevées
dont 88
délits

2
perquisitions
réalisées

113
Auditions

16
dépôts
de
plainte

76 % de l'activité est liée à la police de l'environnement

4 affaires de
cyber traking

11 réquisitions réalisées

Priorité 2018 :

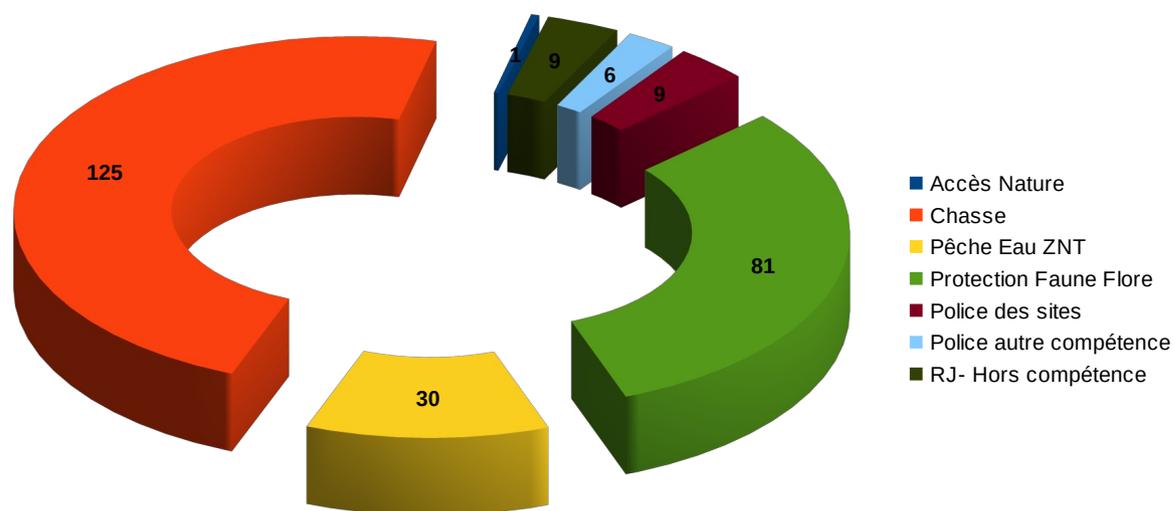
- Suivi des sites classés
- Suivi des APB
- Site Natura 2000

23 RMA

Principales liées au contrôle des Espèces exotiques envahissantes qui ont un impact sur la biodiversité, mais aussi sur l'Agriculture.

Une dizaine de fiches signalements concernant des arrachages de haies.

Activités du Service Procédures par domaine



9 délits relevés pour des travaux dans le site classé ou inscrit (arrachage de haies ou de frênes têtards)
5 procédures d'avertissements concernant l'APB têtards)

Direccte- unité de contrôle

Cadre des contrôles « agricoles » en Deux-Sèvres :

- 1 880 employeurs de main-d'œuvre
- 11 350 salariés
- 5 760 salariés dans les IAA

Pour la DIRECCTE :

- 2 agents de contrôle (IT) sur le département et un ingénieur de prévention

Direccte – unité de contrôle

En 2018 : 375 contrôles effectués

- 90 % des contrôles donnent lieu à un « courrier d'observation »
- 8 % à des décisions administratives
- 2 % à des procédures pénales

Principales « infractions » constatées :

- durée du travail
- hygiène et sécurité (chute de hauteur)

Direccte – unité de contrôle

En 2019 : des actions prioritaires

- lutte contre les fraudes en matière de PSI
- lutte contre le travail illégal
- prévention des chutes de hauteur
- prévention risque « amiante »
- risque chimique dans les TPE
- suivi égalité professionnelle femmes/hommes
- mise en place du comité social et économique

Contrôles de la MSA

Les plans de contrôles des MSA s'articulent autour de 3 domaines

1°) Domaine cotisations :

- contrôle sur les assiettes des cotisations

(exploitants -employeurs de main d'œuvre)

>> **252 contrôles sur dpt79** en 2018

Dont 107 sur pièces

Dont 145 sur place

Soit un montant global de redressement positif de 20 260 €

Contrôles de la MSA

2) Domaine Prestations sociales :

- contrôle des ressources
 - RSA -Prime activité
 - Allocation logement
 - Pension invalidité /AAH/CMU
- contrôle des situations familiales
 - composition de la famille
 - de résidence
 - arrêt de travail

Soit **247 contrôles sur le dpt 79** pour un montant de redressement positif de 40 542 €

Contrôles de la MSA

3°)Domaine du travail illégal / Fraude :

-20 contrôles TID sur le dpt 79 en 2018

-contrôles inopinés ,dénonciations ..

-contrôles en lien avec le codaf ,sce fraude de la MSA

- actions MSA seule (foret, foires, plantations , vignes)

>> il n'y a pas eu de redressements mais des observations ou rappel à la loi avec mise en conformité

Contrôles de la MSA

2°)Domaine du travail illégal / Fraude :

-15 dossiers fraudes sur le dpt 79 en 2018

- 5 pour minoration de l'assiette de cotisations

-10 pour fraudes aux ressources /situation familiale

Agences de l'eau

Contrôles de déclarations des redevances
prélèvements d'irrigation et de pollution des élevages.

Les programmes de contrôles ciblent chaque année
entre 1 et 2% des redevables.

En 2018 sur Loire Bretagne :

- 2 contrôles de déclaration de redevance pollution (élevage) / 50 % de conformité (écart sur effectifs)
- pas de contrôles redevance prélèvement

Activité Adour Garonne sur redevance irrigation en 79:

- « recensement » : aucun préleveur irrigant du 79 recensé en 2018
- « contrôles sur pièces » : aucun préleveur irrigant du 79 contrôlé en 2018

Constats partagés par les agences

Enseignements à en tirer (autres départements donc idem 79):

- ignorance des obligations déclaratives auprès de l'agence
- rappel de l'obligation de compteurs et de renouvellements
- écarts de volumes prélevés (erreur de saisie, oubli d'un point de prélèvement)

DDT, OUGC et chambres d'agriculture : relais importants pour s'assurer de l'information des préleveurs.

Enseignements

- Des contrôles dans leur grande majorité apaisés
- Des infractions constatées généralement de faible gravité
- Des pénalités financières peu nombreuses (jusqu'à 2017)

- Beaucoup de communication entre les services

- Echanges sur les modalités de relais de ces informations auprès des exploitants

Merci pour votre attention

